

Strasbourg, le 26 septembre 2019

La Directrice Académique des Services de l'Education nationale du Bas-Rhin
à
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'écoles,
Mesdames et Messieurs les Enseignants du premier degré,
Mesdames et Messieurs les Psychologues de l'Education nationale,

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale du Bas-Rhin

Bureau de la Formation Continue

Affaire suivie par
Peggy KREMPP-ARCHER
Téléphone
03 88 45 92 44
Télécopie
03 88 61 43 15
Courriel

peggy.krempp@ac-strasbourg.fr

Adresse
Bureau de la Formation Continue
65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex

Horaires
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00
et
de 13h 30 à 17h00

Objet : Plan départemental de formation continue des personnels enseignants du 1^{er} degré du département du Bas-Rhin 2019-2020
Inscriptions et recueil de candidatures

J'ai l'honneur de vous annoncer l'ouverture de la campagne d'inscription au plan départemental de formation continue 2019-2020.

Je vous remercie de bien vouloir donner la possibilité aux enseignants de votre école (y compris les titulaires mobiles, personnels absents pour congé de maladie ou de maternité) de consulter ce plan depuis un poste informatique de l'établissement et, si nécessaire, de les inviter à poursuivre leur consultation par les moyens qu'ils jugeront opportuns.

➤ **Le plan de formation peut être consulté sur le site de l'académie de Strasbourg :** www.ac-strasbourg.fr

Cliquez sur : **Professionnels**

Accès espace réservé de la DSDEN du Bas-Rhin

Après avoir encodé votre nom d'utilisateur et votre mot de passe (celui de I-PROF), choisissez :

La formation des enseignants

➤ **Les inscriptions se font uniquement sur l'application GAIA, accessible depuis le portail ARENA :**

Soit via le lien d'accès à l'application GAIA, que vous trouverez sur la page de consultation du plan départemental de formation,

Soit via le lien d'accès direct suivant à saisir dans la barre d'adresse de votre navigateur Web :

<https://si.ac-strasbourg.fr>

Une fois sur la page d'accueil ARENA et après avoir encodé votre nom d'utilisateur et votre mot de passe (celui de I-PROF), sélectionnez la rubrique Gestion des personnels, puis GAIA – Accès individuel. Sélectionnez ensuite l'entité 1^{er} Degré 067, puis votre niveau. Dès lors que vous avez sélectionné les dispositifs et modules auxquels vous souhaitez vous inscrire, entrez dans la rubrique Inscription individuelle. Entrez alors le numéro du dispositif, puis, pour vous inscrire, cliquez dans le petit carré blanc disposé à côté du numéro de module choisi.

Les inscriptions débuteront le 2 octobre 2019 pour s'achever le 16 octobre 2019 à minuit.

ATTENTION : comme les années précédentes, il s'agit d'une **campagne unique d'inscription**. Elle concerne toutes les actions de formation ouvertes au titre de l'année scolaire 2019-2020.

1) Formations sur temps scolaire à public désigné :

Ces formations ne font pas l'objet d'un appel à candidature. Il n'est donc pas possible de s'y inscrire. Sauf cas particulier, de septembre à la Toussaint, seules des formations de ce type seront mises en place. C'est notamment le cas, dans le cadre de la loi de Refondation de l'Education prioritaire, de celles proposées aux enseignants exerçant dans les réseaux REP+ ainsi que des formations d'adaptation à l'emploi sur les postes de l'ASH.

Au regard des besoins exprimés par le terrain, des formations à la prévention des risques psychosociaux seront initiées cette année dans le département.

2) Formations sur temps scolaire à appel à candidature :

En nombre limité cette année, ces formations seront centrées sur l'enseignement de l'allemand et quelques formations ASH.

L'ensemble des formations s'appuient par ailleurs largement sur les ressources offertes par la plateforme académique FCP et les parcours de la plateforme M@gistère disponibles, afin d'accompagner la formation continue des enseignants.

Règles générales d'inscription :

Chaque enseignant du département a la possibilité d'enregistrer six vœux, mais ne pourra participer qu'à un maximum d'une formation en appel à candidature pendant l'année scolaire. Les formations à public désigné n'entrent pas dans ce décompte.

Les enseignants exerçant à temps partiel ou à mi-temps assistent aux formations à plein temps avec une rémunération correspondante.

Je vous remercie pour votre implication et vous recommande de veiller au respect des délais impartis.

La Directrice Académique



Anne-Marie BAZZO